



Tél. : 03 84 29 32 93

Fax : 03 84 29 59 49

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2012

Séance du 5 octobre 2012

Délibération n°31 Convention de médecine professionnelle

Dans l'attente de la création du service de médecine professionnelle au sein du Centre de Gestion du Territoire de Belfort, la convention avec l'association Agir Ensemble pour notre Santé est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2012.

Délibération n° 32 Demande de résiliation de bail

M Yann COLLIN ayant demandé la résiliation de son bail à compter du 1er septembre 2012 pour l'emplacement dont il disposait dans l'ancienne usine, le conseil municipal accepte cette demande.

Délibération n° 33 Modification budgétaire n° 2

Le conseil municipal, à la majorité des membres, moins 1 abstention, décide des modifications suivantes au budget de l'exercice 2012 :

Dépenses de fonctionnement	
compte 73925	+ 923 euros
compte 6184	- 923 euros.

Délibération n° 34 Arrêté préfectoral relatif à l'interdiction du brûlage des déchets verts

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts et abrogeant toute décision antérieure. Il lui demande de bien vouloir se prononcer et donner son avis sur cette nouvelle réglementation.

Le conseil municipal, à la majorité des membres (1 abstention et 2 voix pour cette réglementation) donne un avis défavorable à cette décision préfectorale et s'oppose à l'interdiction de brûlage des végétaux.

Il demande au Préfet de revenir sur cet arrêté qui proscrit une pratique ancestrale et pénalise le monde rural.

Délibération n° 35 Mise à disposition de personnel au SI de Gestion du RPI des 2 Auxelles

Vu la demande du SI de gestion du RPI des 2 Auxelles de septembre 2011, vu l'augmentation de la fréquentation des services d'accueil et de restauration périscolaires sur les 12 derniers mois, vu l'avis de la CAP rendu en date du 25 septembre 2012, constatant que l'entretien des locaux après les services d'accueil et de restauration périscolaires, demande plus de temps,

Mme BOUGNON Chantal est mise à disposition du SI DE GESTION DU RPI DES DEUX AUXELLES, 4 heures hebdomadaires à compter du 4 septembre 2012, en période scolaire.